Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 2 (1911)

Artikel: La Confédération et l'école en 1909
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-109126

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Confédération et l'Ecole en 1909.

I. Ecole polytechnique fédérale à Zurich en 1908-1909.

1. *Etudiants ; examens.* Des 479 (491)[1] jeunes gens ayant demandé leur admission, 392 (387) ont pu être admis : 309 (241) sans examen et 83 (116) à la suite d'un examen d'admission.

Le nombre total des étudiants réguliers était de 1336 (1285), auxquels il faut ajouter 1183 (1105) auditeurs. 258 (264) étudiants ont quitté l'Ecole polytechnique munis du certificat de sortie ; 181 (158) des 212 inscrits (192) ont subi avec succès l'examen du diplôme. 38 étudiants étaient dispensés du payement de la finance scolaire ; 41 étaient au bénéfice de bourses.

2. *Corps enseignant.* Le corps enseignant comptait 65 professeurs en titre, 5 professeurs adjoints, 40 professeurs honoraires et privat-docents, 76 assistants dans le semestre d'hiver et 75 dans celui d'été.

3. Les *dépenses* ont été, en 1909, de 1,426,526 fr. contre 1,402,078 fr. en 1908.

II. Examens fédéraux de maturité et de médecine en 1909.

1. *Examens fédéraux de maturité.*

Malgré les exigences plus élevées du nouveau programme, le nombre des candidats est en augmentation de 15 sur celui de l'année précédente. Les résultats totaux sont un peu supérieurs à ceux de l'année dernière. Seuls les examens complémentaires de latin, imposés aux élèves des Ecoles réales supérieures (gymnases scien-

[1] Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

tifiques), n'ont pas donné de résultats satisfaisants. La moitié des candidats ont échoué et des 13 qui ont réussi les épreuves, aucun n'a dépassé le minimum exigé, c'est-à-dire la note 4. Par égard à la période de transition, le Département fédéral de l'intérieur a autorisé 3 élèves d'une Ecole réale, qui avaient déjà échoué deux fois, à se présenter une troisième fois à l'examen. Mais comme les nouvelles prescriptions sont en vigueur déjà depuis le 1er octobre 1908, les candidats sont maintenant sensés être parfaitement au courant des nouvelles exigences. Il ne sera donc plus accordé d'exception.

Le tableau suivant donne un résumé des résultats des examens :

	Examens complets. Suisses.	Etrangers.	Total.	Examens complémentaires de latin.
Inscrits	68	32	100	27
Ont subi l'examen avec succès	42	17	59	13
Ont échoué	19	10	29	13
Se sont retirés	7	5	12	1

2. *Examens fédéraux de médecine.*

Le tableau suivant fournit des renseignements sur les examens et leurs résultats :

(+ = succès ; — = insuccès).

Examens	Bâle		Berne		Fribourg		Genève		Lausanne		Neuchâtel		Zurich		Récap.		Total
Médecins	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	
Scien. nat.	17	3	14	8	20	4	26	4	22	8	9	—	23	9	131	36	167
Anat. phys.	19	2	17	1	—	—	12	3	15	2	—	—	62	3	125	11	136
Profession.	14	2	20	1	—	—	11	—	9	—	—	—	39	4	93	7	100
Dentistes																	
Anat. phys.	1	1	—	—	—	—	3	1	4	—	—	—	6		14	2	16
Profession.	2	—	—	2	—	—	2	—	—	—	—	—	5	1	9	3	12
Pharmaciens																	
Com. pharm.	4	—	9	—	—	—	4	—	13	—	—	—	6	—	36	—	36
Profession.	4	2	4	2	—	—	—	1	9	1	—	—	7	—	24	6	3
Vétérinaires																	
Anat. phys.	—	—	11	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	12	1	13
Profession.	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	4	12	4	16
Total pour chaque siège	61	10	82	15	20	4	58	9	72	11	9	—	154	21	456	70	526
1909 total	71		97		24		67		83		9		175		526		
	78	6	77	11	17	2	65	9	66	9	4	1	176	18	483	56	539
1908 total	84		88		19		74		75		5		194		539		

Sur les 526 examens, 70 = 13,3 % n'ont pas été subis avec succès.

Parmi les 526 candidats, il y avait 497 Suisses, se répartissant comme suit sur les divers cantons : Zurich 43, Berne 66, Lucerne 26, Uri 1, Schwytz 12, Unterwald-le-Haut 4, Unterwald-le-Bas 3, Glaris 6, Zoug 4, Fribourg 11, Soleure 13, Bâle-Ville 33, Bâle-Campagne 12, Schafthouse 6, Appenzell-Rh. ext. 7, Appenzell-Rh. int. 3, St-Gall 32, Grisons 24, Argovie 26, Thurgovie 16, Tessin 13, Vaud 56, Valais 12, Neuchâtel 21, Genève 37.

Parmi les 39 étrangers, on compte 16 Allemands, 5 Autrichiens, 2 Hollandais, 1 Suédois, 1 Anglais, 1 Français, 1 Espagnol, 1 Serbe, 10 Russes et 1 Américain des Etats-Unis.

Parmi les candidats, il y avait 40 dames (7,6 %), soit 25 Suissesses et 15 étrangères.

III. Examens fédéraux des recrues.

Examen pédagogique. [1]

La conférence annuelle des experts pédagogiques fédéraux s'est tenue à Langenthal, les 5 et 6 juin 1909. Outre les objets qui figurent à l'ordre du jour de chaque conférence : résultats des examens de l'année précédente, programme des examens de l'année courante, le nouveau guide, prévu dans le règlement du 20 août 1906, a été soumis à une discussion approfondie, dont le résultat a été remis au Département militaire fédéral, le 28 juin 1909.

D'après les rapports des experts et les constatations des inspecteurs, les examens se sont en général passés normalement.

Il sera toujours quelque peu difficile d'obtenir le livret scolaire de toutes les recrues, surtout là où les commandants d'arrondissement n'agissent pas avec la sévérité nécessaire. De ces livrets scolaires, il en manquait le nombre suivant dans les différents cantons : Zurich 45, Berne 20, Lucerne 60, Uri 3, Schwytz 0, Unterwald-le-Haut 6, Unterwald-le-Bas 8, Glaris 4, Zoug 0, Fribourg 37, Soleure 19, Bâle-Ville 2, Bâle-Campagne 21, Schaffhouse 24, Appenzell-Rh. ext. 0, Rh-int. 0, St-Gall 10, Grisons 1, Argovie 32, Thurgovie 34, Tessin 161, Vaud 200, Valais 122, Neuchâtel 78, Genève 154.

Il a été examiné 27973 recrues ; 23359 dans le canton où elles avaient reçu leur instruction et 4032 dans un autre canton. 582 recrues avaient fréquenté des écoles de l'étranger. 9 recrues se sont présentées à un second examen pour obtenir des meilleurs résultats, toutes avec succès.

[1] Examen pédagogique des recrues en 1909, par le Bureau fédéral de statistique. Livraison 171 des publications de ce bureau, 15 sept 1910.

Les plaintes concernant les locaux d'examen et le mobilier insuffisants commencent peu à peu à diminuer.

Voici encore quelques renseignements sur les résultats des examens de l'automne 1909, d'après le rapport du Bureau fédéral de statistique.

Des 26962 recrues examinées en automne 1909, 8554 avaient fréquenté un établissement d'instruction supérieure, savoir : 5980 un établissement secondaire, 1016 une école technique du degré moyen, 1393 un gymnase ou autre établissement similaire, 165 une université et 192 un établissement de l'étranger.

Nous donnons ci-après une courte statistique des recrues qui n'ont pas été examinées, en les classant d'après la cause pour laquelle elles ont été dispensées de l'examen :

Causes de la dispense	Nombre des recrues
1. Faiblesse d'esprit	187
2. Surdi-mutité	41
3. Surdité, mutisme ou dureté d'oreille à un degré élevé	7
4. Cécité	18
5. Maladies des yeux, myopie	2
6. Epilepsie	9
7. Autres maladies et infirmités	14
8. N'avaient pas du tout fréquenté d'école ou seulement pendant très peu de temps :	
a. pour cause de maladie	2
b. pour des causes inconnues	1
9. Ne se sont pas présentées au recrutement, pour cause de maladie ou autres	3
10. Ne parlait aucune des langues nationales (étranger naturalisé)	1
11. Agées de 26 ans révolus	263 [1]
Total des recrues non examinées	548

Les résultats des examens de 1909 permettent de constater, comme l'année précédente, un léger recul, qui concerne davantage les recrues ayant fréquenté un établissement supérieur [2] que celles n'ayant suivi que l'école populaire proprement dite. Le tableau ci-dessous en fournit la preuve :

[1] 107 de ces 263 recrues ont reçu leur instruction primaire à l'étranger.

[2] Le Bureau fédéral de statistique a dressé une liste des établissements scolaires de tous les cantons qui doivent être considérés comme établissements d'instruction supérieure ; emploi en a été fait pour la première fois en 1908.

Année	Instruction supérieure		Instruction populaire	
	De 100 recrues examinées ont obtenu de			
	très bons résultats totaux	très mauvais	très bons résultats totaux	très mauvais
1909	74	0	21	7
1908	76	0	22	7
1907	78	0	23	6
1906	75	0	20	7

Tandis que chez les recrues ayant reçu simplement une instruction populaire, la somme des bons résultats (note 1 dans plus de 2 branches) a diminué de 1 sur 100 recrues examinées dans chacune des années 1907, 1908 et 1909, ce recul a été de 2 chez les recrues ayant reçu une instruction supérieure et la proportion est de 1 % inférieure à celle de 1906. Cependant, comme les résultats de 1907 n'ont pas suivi la voie du développement progressif, mais ont, au contraire, marqué un progrès tel que l'on ne l'avait jamais encore constaté, il ne faut pas exagérer l'importance de ce léger recul, à moins qu'il continue à se manifester.

Le recul pour le résultat total de la Suisse est si minime qu'on peut le qualifier d'insignifiant et que les chiffres ne l'expriment qu'imparfaitement.

	1909	1908
Très bons résultats totaux (note 1 dans plus de 2 branches)	38	39
Très mauvais résultats totaux (note 4 ou 5 dans plus d'une branche)	5	5

	Bonnes notes, c'est-à-dire 1 ou 2 :		Mauvaises notes, c'est-à-dire 4 ou 5	
	1909	1908	1909	1908
Lecture	89	89	1	1
Composition	76	76	3	3
Calcul	76	75	6	6
Connaissances civiques	64	64	9	8

Moyenne 1909 : 7,36 1908 : 7,35

Les résultats genéraux se sont donc modifiés de la manière suivante : le chiffre des très bons résultats totaux a diminué de 1; celui des mauvais résultats dans les connaissances civiques a augmenté de 1, ainsi que la somme des bonnes notes 1 et 2 dans le calcul, chaque fois sur 100 recrues examinées. Les autres résultats n'ont pas subi de changement. Le recul de la moyenne générale de la Suisse de 7,35 à 7,36 est si insignifiant qu'il est superflu de s'y

arrêter. Il y a entre la meilleure moyenne (Unterwald-le Haut 6,81) et la plus faible (Appenzell-Rh. int. 9,34) un écart de 2,53, ce qui fait une différence de 0,63 par branche d'examen.

Il résulte donc des examens de 1909 non un recul prononcé, mais plutôt un état stationnaire, tel qu'il a été constaté l'année dernière déjà. Toutefois il ne faut pas accorder trop d'importance à cet arrêt dans la marche progressive, car il ne s'agit pas d'un fait qui concerne la Suisse tout entière. Ce recul très minime n'est que le résultat final des augmentations et des diminutions qui se sont produites dans les différents cantons. Pour prouver le bien fondé de ce qui vient d'être dit, il suffit de supposer que quelques grands cantons aient obtenu, pour ce qui concerne les notes 4 et 5 dans les connaissances civiques, un résultat sensiblement meilleur que celui de l'année précédente, au lieu d'un plus mauvais comme c'est le cas en réalité. Cela aurait suffi pour faire diminuer la somme des mauvaises notes 4 et 5 pour toute la Suisse, pour la branche indiquée, tandis qu'en réalité elle s'est élevée de 8 à 9.

L'examen général des résultats doit donc se borner à l'appréciation des résultats obtenus par les cantons. En comparant les chiffres de 1909 avec ceux de l'année précédente, on constate que le nombre des très bons résultats généraux a augmenté dans 12 cantons, diminué dans 9 et est resté le même dans les 4 autres cantons. Une augmentation sensible des bons résultats peut surtout être constatée dans les cantons de Schwytz, Soleure et Appenzell-Rh. ext., une diminution dans ceux de Zurich, Unterwald-le-Haut, Bâle-Ville et Genève.

Le nombre des très mauvais résultats a augmenté dans 9 cantons, diminué dans 7 et est resté stationnaire dans les 9 autres. Il y a eu amélioration sensible surtout dans les cantons de Schwytz et de Schaffhouse, tandis que les mauvais résultats sont en augmentation dans Uri, Appenzell-Rh. int. et le Valais.

Nous donnons ci-après un tableau comparatif des résultats obtenus dans les quatre branches d'examen :

	Nombre des cantons dans lesquels la proportion des bons résultats (1 ou 2)			des mauvais résultats (4 ou 5)		
	a augmenté	est resté station.	a diminué	a augm.	est resté station.	a diminué
	par rapport aux résultats de 1908					
Lecture	12	4	9	6	15	4
Composition	12	1	12	6	9	10
Calcul	15	6	4	7	6	12
Connaissances civiques	9	4	12	15	5	5

2. *Examen de gymnastique.*

A quelques exceptions près, les mêmes experts qu'en 1908 ont dirigé les examens de gymnastique dans toutes les divisions. Les experts directeurs n'ont notamment pas changé. Là où il y a eu des mutations, elles ne concernaient que l'un des experts, de sorte qu'il a été possible, pour autant que cela peut se faire, d'arriver à une certaine uniformité dans l'examen de gymnastique. Grâce à la simplicité des exercices prescrits, le résultat n'a pas été compromis.

Dans bien des endroits, on a pu constater un léger progrès dénotant un certain entrainement préalable des jeunes gens. Quoique le résultat soit encore bien modeste, c'est pourtant un symptôme réjouissant parce qu'il prouve que les jeunes gens se pénètrent peu à peu de la nécessité du développement intelligent de leurs aptitudes physiques.

La collation offerte dans le courant de la matinée a été d'un heureux effet sur les résultats des examens de gymnastique, surtout dans les localités où les jeunes gens avaient une forte distance à parcourir ou quand les opérations du recrutement se prolongeaient jusque dans l'après-midi.

Le tableau suivant renseigne sur le nombre des recrues examinées ou dispensées de l'examen :

		Dispensées de l'examen de gymnastique				
Division	Nomb. des recrues	pr défaut intellect.	pr défaut corporel	Total	%	Ont été examinées
1	4651	60	254	314	6,75	4337
2	3370	41	252	293	8,69	3077
3	3410	69	177	246	7,21	3164
4	2865	40	123	163	5,68	2702
5	4005	61	152	213	5,31	3792
6	3815	111	345	456	11,95	3359
7	3621	28	180	208	5,74	3413
8	2549	86	91	177	6,94	2372
	28286	496	1574	2070	7,32	26216

Les résultats détaillés ont été publiés par le Bureau fédéral de statistique sous le titre : « Les résultats de l'examen de gymnastique du recrutement de l'automne 1909, rapport du Bureau au Département militaire fédéral ». Tirage à part de la *Revue suisse de statistique*, 1910.

VI. Avancement de l'enseignement professionnel et industriel.

1. *Etablissements d'enseignement professionnel.*

Cantons	Nombre des établissements	Subvention Fr.
Zurich	44	295 525
Berne	63	238 231
Lucerne	6	17 826
Uri	1	1 100
Schwytz	9	6 189
Unterwald-le-Haut	6	2 037
Unterwald-le-Bas	3	1 402
Glaris	10	8 137
Zoug	5	3 375
Fribourg	17	54 807
Soleure	18	20 744
Bâle-Ville	3	77 441
Bâle-Campagne	9	10 939
Schaffhouse	6	6 487
Appenzell-Rh. ext.	13	7 348
Appenzell-Rh. int.	1	335
Saint-Gall	38	127 165
Grisons	10	9 550
Argovie	21	35 340
Thurgovie	14	6 441
Tessin	26	32 800
Vaud	30	40 192
Valais	9	8 288
Neuchâtel	11	124 715
Genève	9	165 870
Total	382	1 302 284

	En 1908	En 1909
Les dépenses totales des établissements étaient de	Fr. 4 582 735.86	Fr. 4 798 525.30
Les prestations des cantons, communes, corporations et particuliers de	Fr. 2 562 470.53	Fr. 2 738 930.57
La subvention fédérale était de	Fr. 1 216 078.—	Fr. 1 302 284.—

Le Département fédéral de l'industrie a invité les cantons qui possèdent des organes d'inspection, à donner connaissance, aux experts fédéraux, des rapports des inspecteurs cantonaux, comme il est désirable que ceux-ci reçoivent communication des rapports des experts fédéraux. Cet échange ne saurait que profiter à l'enseignement industriel et professionnel.

2. *Bourses.*

Le tableau suivant indique le but, le nombre et le montant des bourses fédérales qui ont été accordées en vue de former des maîtres.

Cantons	Visites d'écoles Fr.	Voyages d'études Fr.	Cours d'instruction Fr.	Cours de travaux manuels Fr.	Récapitulation Fr.
Zurich	2 580.—	640.—	360.—	2 000.—	5 580.—
Berne	1 100.—	200.—	375.—	1 060.—	2 735.—
Lucerne	550.—	—	650.—	300.—	1 500.—
Uri	500.—	—	—	—	500.—
Schwytz	—	—	150.—	—	150.—
Glaris	500.—	—	200.—	90.—	790.—
Zoug	300.—	—	92.—	—	392.—
Fribourg	1 900.—	150.—	1 350.—	—	3 400.—
Soleure	—	—	230.—	500.—	730.—
Bâle-Ville	—	—	—	400.—	400.—
Bâle-Campagne	—	—	—	300.—	300.—
Schaffhouse	—	—	—	240.—	240.—
Appenzell-Rh. ext.	—	—	136.—	756.—	892.—
Saint-Gall	3 777.50	—	150.—	1 300.—	5 227.50
Grisons	—	—	—	450.—	450.—
Argovie	950.—	70.—	195.—	540.—	1 755.—
Thurgovie	350.—	—	—	3 295.—	3 645.—
Tessin	125.—	—	250.—	—	375.—
Vaud	1 700.—	—	—	—	1 700.—
Valais	—	—	—	300.—	300.—
Neuchâtel	2 900.—	300.—	125.—	240.—	3 565.—
Total	17 232.50	1 360.—	4 263.—	11 771.—	34 626.50

3. Ont obtenu des *subventions spéciales :*

a) 24 cours professionnels temporaires dans divers cantons	Fr.	4 007.—
b) Association suisse des chauffeurs et mécaniciens, pour conférences itinérantes dans les sections		1 711.—
A reporter	Fr.	5 718.—

Report	Fr.	2 758.—
c) Association suisse des contre-maîtres, pour cours professionnels dans les sections		268.—
d) Les 3 cours d'instruction pour maîtres des écoles de métiers, à Berthoud, Coire et Aarau		839.—
e) Cours pour maîtres de dessin, au Technicum de Fribourg		680.—
f) Union suisse des arts et métiers, pour examens d'apprentis		45 000 —
g) Association suisse des maîtres de dessin et d'écoles de métiers, pour sa revue		2 300.—
h) Enseignement des travaux manuels aux écoles normales d'Hofwil, de Porrentruy et de Lausanne		1 400.—
i) Société suisse pour travaux manuels de garçons		1 000.—
Total	Fr.	57 205.—

V. Avancement de l'enseignement de l'économie domestique et de l'instruction professionnelle à donner à la femme.

Le tableau suivant donne un aperçu des subventions fédérales allouées pendant l'année 1909 aux établissements d'enseignement professionnel à l'usage du sexe féminin, en vertu de l'arrêté fédéral du 20 décembre 1895.

Cantons	Nombre des établissements subventionnés		Montant de la subvent.
Zurich	69	Fr.	53 387
Berne	26		32 255
Lucerne	9		12 293
Uri	1		87
Schwytz	5		1 924
Unterwald-le-Haut	2		446
Unterwald-le-Bas	1		660
Glaris	24		6 718
Zoug	3		774
Fribourg	38		52 474
Soleure	11		7 386
Bâle-Ville	3		45 796
Bâle-Campagne	18		6 639
Schaffhouse	12		6 217
Appenzell-Rh. ext.	24		6 096
Appenzell-Rh. int.	1		895
A reporter	247	Fr.	234 047

Cantons	Nombre des établissements subventionnés	Montant de la snbvent.
Report	247	Fr. 234 047
Saint-Gall	10	27 573
Grisons	14	2 807
Argovie	35	10 279
Thurgovie	57	9 872
Tessin	10	16 614
Vaud	23	29 382
Valais	21	17 364
Neuchâtel	4	19 952
Genève	3	43 230
Total	424	Fr. 411 220

	1908	1909
Les dépenses totales étaient de	Fr. 1 613 555.58	1 756 927.98
Les prestations des cantons, communes, corporations et particuliers, de	804 302.87	863 580.10
La subvention fédérale était de	373 226.70	411 120.—

Des bourses du montant de fr. 7810 ont été allouées en vue de former des *maîtresses*.

Les *cours spéciaux* suivants ont obtenu les subventions suivantes :

a) 17 cours temporaires d'économie domestique et de travaux manuels dans divers cantons	Fr. 2678.—
b) Les 5 cours sur la manière de servir et sur la comptabilité de la Société des maîtres d'hôtel du canton de Berne	610.—
c) Le VIe cours théorique de formation pour maîtresses ménagères, à Zurich	500.—
d) Le cours pour maîtresses de couture aux écoles complémentaires de jeunes filles, à Zurich	6000.—
e) Les 3 cours de cuisine et de tenue du ménage pour maîtresses, à Aarau	1290.—
f) Le cours pour maîtresses d'école de couture et de perfectionnement, à Arenenberg	600.—
g) Le cours de perfectionnement pour maîtresses ménagères et de couture, à Vérolliez-St-Maurice	400.—
Total	Fr. 12 078.—

VI. Examens d'apprentis.

La *législation cantonale* concernant l'apprentissage est restée stationnaire, comme l'année précédente, peut-être à cause de la législation fédérale, qui devra venir dans un avenir plus ou moins rapproché. Le peuple du canton de Saint-Gall a rejeté le projet de loi qui lui était soumis. Dans six cantons, des projets de loi étaient en élaboration. Le canton du Tessin continue à rester le seul qui n'ait pas introduit les examens d'apprentis. Chaque canton, sauf Zurich et Berne, forme un seul cercle d'examen.

Le nombre des *participants* a de nouveau augmenté : de 5141 en 1908 à 5893, ce qui correspond à une augmentation de 13,88 % contre 7 % en 1908. Cette augmentation est avant tout la conséquence de l'introduction de l'obligation dans le canton de Neuchâtel, où le nombre des participants s'est élevé de 280 en 1908 à 541 soit 93,2 %. Dans les autres cantons avec examens obligatoires, sauf Schwytz et Fribourg, le nombre des participants a de même augmenté dans une proportion notable. Dans les cantons où les examens d'apprentis sont facultatifs, le nombre des participants a partout augmenté sauf dans celui de Schaffhouse.

Le *crédit* pour la subvention fédérale a été fixé à 35 000 fr. dans les budgets de 1910 et 1911.

Pour ce qui concerne *l'application du règlement fédéral des examens,* il faut constater que les offices cantonaux d'apprentissage de la Suisse romande ont fondé une association qui, par des discussions portant sur des expériences faites et sur les améliorations à introduire, a déjà obtenu de beaux résultats. Elle est représentée dans la commission centrale d'examens. Il y a ainsi plus de suite dans les rapports entre les organes officiels. Les cantons de Berne et de Zurich ont publié un recueil de questions à faire résoudre dans les examens. Les résultats obtenus dans la comptabilité et dans l'arithmétique sont presque partout insuffisants. Il est évident qu'on ne voue pas assez d'attention à ces deux branches dans les écoles complémentaires professionnelles. L'heureuse influence de la fréquentation obligatoire se reconnaît partout dans les résultats des examens des cantons intéressés. Les cantons suivants ont introduit l'assurance contre les accidents des participants aux examens: Argovie, Appenzell, Bâle-Ville, Berne, Lucerne et Schaffhouse.

VII. Avancement de l'enseignement de l'agriculture.

Bourses. Le tableau suivant contient la liste des bourses allouées en 1909.

Cantons	Bourses d'élèves Nombre	Bourses d'élèves Montant fr.	Bourses de voyage Nombre	Bourses de voyage Montant r.
Zurich	1	400	1	250
Berne	2	400	1	2000
Fribourg	1	300	—	—
Bâle-Campagne	2	600	—	—
Appenzell-Rh. ext.	1	500	—	—
Grisons	2	400	—	—
Argovie	1	200	—	—
Thurgovie	1	200	—	—
Vaud	1	250	—	—
Total	12	3250	2	2250

Ecoles théoriques et pratiques d'agriculture. Le montant des subventions suivantes représente la moitié des dépenses occasionnées par les moyens d'enseignement et les traitements des professeurs:

Ecoles	Nombre des élèves	Frais d'enseignement fr.	Subside fédéral fr.
Zurich, Strickhof	44	25 129	12 564
Berne, Rütti	61	32 815	16 408
Valais, Ecône	16	19 102	9 551
Neuchâtel, Cernier	27	31 606	15 803
1909	148	108 652	54 326
1908	134	104 467	52 234

Dans les écoles d'Ecône et de Cernier ont eu lieu des cours d'hiver, dont le programme n'est cependant pas le même que celui des écoles agricoles d'hiver. Ces cours ont été suivis par 5 et 13 élèves.

Ecole cantonale d'horticulture de Genève. Un subside fédéral de fr. 15 602.47 (1908: 30 891.15) a été payé aux frais d'enseignement qui se sont élevés à fr. 31 204.95. Elle comptait 51 élèves répartis en 3 classes.

Les écoles agricoles d'hiver ont reçu les subsides suivants :

Ecoles	Nombre des élèves	Frais d'enseignement Fr.	Subside fédéral Fr.
Strickhof avec filiale de Winterthour	51	12 565	6 282
Rütti, Berne	111	20 923	10 462
Langenthal, Berne	38	6 289	3 145
Münsingen, Berne	34	5 908	2 954
Porrentruy, Berne	35	7 932	3 966
Sursee, Lucerne	107	21 431	10 715
Fribourg	48	19 094	9 500
Schaffhouse	33	5 575	2 788
Custerhof, St-Gall, av. filiale de Sargans	70	23 738	11 869
Plantahof, Grisons	57	23 424	11 712
Brougg, Argovie	132	24 585	12 292
Arenenberg, Thurgovie	65	20 942	10 471
Lausanne	45	19 257	9 628
Genève	43	6 810	3 405
1909:	869	218 473	109 189
1908:	732	201 063	100 532

Conférences itinérantes, cours agricoles, expertises de fromageries et d'étables, inspections d'alpages, essais d'engrais.

Cantons	Conférences et cours fr.	Expertises de fromageries et d'étables fr.	Inspections d'alpages fr.	Essais d'engrais sur prairies fr.	Total fr.	Subvention fédérale fr.
Zurich . . .	7037	40	—	—	7077	3538
Berne . . .	15830	1800	—	—	17630	8815
Lucerne . . .	1814	1734	—	—	3548	1774
Schwytz. . .	154	—	—	—	154	77
Fribourg . .	3098	1454	—	981	5533	2767
Soleure . . .	5370	—	—	—	5370	2685
Schaffhouse .	429	—	—	—	429	214
Saint-Gall . .	6223	1001	—	477	7701	3851
Grisons . . .	1585	—	—	—	1585	793
Argovie . . .	6535	769	—	—	7304	3652
Thurgovie . .	4641	390	—	60	5091	2546
Tessin . . .	11431	—	—	—	11431	5716
Vaud. . . .	3837	—	397	—	4234	2117
Valais . . .	3671	—	1319	602	5592	2797
Neuchâtel . .	—	—	—	178	178	88
Genève . . .	8083	—	—	—	8083	4041
1909:	79738	7188	1716	2298	90940	45470
1908:	77615	5427	890	2422	86354	43177

Ecoles de viticulture et stations d'essais viticoles.

ETABLISSEMENTS:	Dépenses cantonales: Frais d'enseignement fr.	Essais fr.	Total fr.	Subside fédéral fr.
Ecole d'arboriculture, de viticulture et d'horticulture de Wädenswil	18010	—	18010	9005
Lausanne	—	35221	35221	17611
Auvernier	—	10836	10836	5418
Lenzbourg	—	1900	1900	950
Zurich	—	957	957	478
Douanne-Berne	—	7000	7000	2000
1909:		—	73924	35462
1908:		—	83139	41569

Les établissements fédéraux d'essais et d'analyses agricoles ont occasionné les dépenses suivantes: Administration centrale et domaine du Liebefeld, fr. 58700; ètablissements de chimie agricole (Zurich, fr. 67639; Berne, fr. 81910; Lausanne, fr. 24329), fr. 173878; établissements d'essais et de contrôle de semences (Zurich, fr. 65273; Lausanne, fr. 26932), fr. 92205; établissements d'industrie laitière et de bactériologie, fr. 53838; total fr. 378621 (1908: 362041). En regard de ces dépenses, les recettes se chiffrent à fr. 99209,06 contre fr. 91605,10 en 1908.

L'établissement fédéral d'essais pour l'arboriculture, la viticulture et l'horticulture, à Wädenswil, a occasionné une dépense totale de fr. 86848 (1908: 85816), et les recettes se sont élevées à fr. 19724 (1908: fr. 19063).

Ecoles de laiterie.

Etablissements	Nombre d'èléves	Frais d'enseignement fr.	Subside fédéral fr.
Rütti (Berne). . .	50	29119	14559
Pérolles (Fribourg).	12	21348	10500
Moudon (Vaud) . .	17	14770	7385
1909:	79	65237	32444
1908:	86	51683	30092

VIII. Enseignement commercial.

L'ordonnance d'exécution de l'arrêté fédéral concernant l'avancement de l'enseignement commercial a été revisée le 22 janvier 1909, dans le but surtout de la mettre en harmonie avec la pratique établie pour l'allocation de la subvention fédérale. La revision

entreprise par le Conseil fédéral permettra aussi de tenir compte davantage de la situation locale dans la fixation des subsides accordés aux écoles de commerce.

Les *Ecoles de hautes études commerciales* ont touché une subvention fédérale de 48 756 fr. (1908 : 47 883 fr.). Le nombre des étudiants est en augmentation. A la demande du Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, la Confédération subventionnera à l'avenir la section des études commerciales créée à l'Université de cette ville.

29 Ecoles supérieures de commerce ont reçu une subvention fédérale de 423 501 fr. (1908 : 379 915 fr.). 12 de ces écoles étaient mixtes, 7 ouvertes seulement aux jeunes gens et 10 seulement aux jeunes filles. Les écoles subventionnées pour la première fois sont celles de Neuveville (jeunes filles) et Zoug. Le nombre des élèves était de 3658 (1908 : 3372), parmi lesquels 1052 jeunes filles.

Dorénavant la Confédération subventionnera aussi les écoles de commerce ne comptant que deux années d'études, à condition qu'elles fassent approuver leurs règlements et programmes par le Département fédéral du commerce.

En 1909, 79 *cours commerciaux complémentaires ou de perfectionnement* de la Société suisse des commerçants (1908 : 76) et 27 relevant d'autres sociétés (1908 : 22) ont touché une subvention fédérale du montant de 258 036 fr. (1908 : 231 910). En novembre 1909, ces cours comptaient 13 646 élèves, parmi lesquels 3470 jeunes filles.

La Confédération a encore alloué des subsides aux *bibliothèques et conférences* 12 375 fr. (1908 : 9223 fr.), aux *travaux de concours* 994 fr. (1908 : 657 fr.) et aux frais résultant des *examens d'apprentis de commerce* 9371 fr. (1908 : 8895 fr.). Ces derniers ont eu lieu dans 25 cercles; sur 911 candidats, 810 ont obtenu le diplôme.

Les cours de vacances de Bellinzone, Lausanne et Neuchâtel ont reçu un subside fédéral de 2250 fr.

159 *bourses* (1908 : 160) ont été accordées à 104 étudiants et élèves et à 55 maîtres, à ces derniers pour leur participation aux cours de vacances et au cours d'expansion commerciale du Havre. Montant : 27 217 fr. (1908 : 23 075).

IX. Avancement de l'enseignement de la gymnastique et de l'instruction militaire préparatoire.

1. *Enseignement de la gymnastique.*

Le Conseil fédéral a publié, en date du 2 novembre 1909, en vertu des articles 102 à 104 de l'organisation militaire, une *ordonnance sur l'instruction préparatoire,* qui contient dans sa première

partie les dispositions sur l'enseignement obligatoire de la gymnastique dans les écoles et la formation des maîtres de gymnastique.

La Société fédérale de gymnastique a organisé, en 1909, aux frais de la Confédération, trois *cours de maîtres de gymnastique*, de 4 semaines chacun, à Lausanne, St-Gall et Zofingue. Seize sociétés de maîtres de gymnastique et de gymnastique des écoles normales, organisées par localité ou par district, ont reçu d'importantes subventions de la Confédération. Plusieurs cantons, entre autres Berne, Tessin, Uri, Bâle-Campagne et St-Gall, ont organisé des cours d'un ou de plusieurs jours pour le perfectionnement de leurs instituteurs dans l'enseignement de la gymnastique. Ces cours ont également reçu des subventions se montant à peu près à la moitié des frais.

Les rapports des cantons sur l'enseignement de la gymnastique constatent avec satisfaction qu'on n'a pas reculé en 1909 non plus devant les dépenses pour *l'aménagement des places de gymnastique*, pour *l'installation d'engins*, pour la *construction de salles de gymnastique*, pour la subvention des instituteurs qui ont pris part aux cours de gymnastique, etc. Cela prouve que l'on comprend de plus en plus la nécessité de l'éducation rationnelle de notre jeunesse.

Quant à ce qui concerne la *gymnastique après l'école*, nous signalons d'abord les cours de moniteurs de gymnastique, organisés aux frais de la Confédération par la Société suisse de gymnastique et la Société de gymnastique du Grütli. De bons moniteurs sont la meilleure garantie du développement de la gymnastique.

Un bon nombre de cantons allouent des subventions à leurs associations de gymnastique; certains d'entre eux les ont même sensiblement élevées en 1909.

La *Commission fédérale de gymnastique* a été chargée, vers la fin de l'année, d'entreprendre la revision du *Manuel de gymnastique*, travail qui n'est pas encore terminé. Il sera possible de satisfaire au désir de la commission de gestion du Conseil des Etats, « de mettre au premier plan le point de vue militaire et populaire et de ne pas chercher à faire de chaque élève un gymnaste de profession. »

2. *Corps de cadets.*

En 1909, il existait 56 corps de cadets, se répartissant comme suit sur les cantons : Zurich 11, Berne 9, Soleure, Appenzell-Rh. ext. et Saint-Gall chacun 4, Argovie 21, Lucerne, Glaris, Fribourg, Bâle-Ville, Schaffhouse, Grisons, Thurgovie, Vaud et Neuchâtel chacun 1. Ces 56 corps avaient un effectif de 7199 cadets. 3589 ont eu droit au subside fédéral de 5 fr. par cadet = 17 945 fr.

3. *Instruction militaire préparatoire.*

Les cours d'instruction militaire préparatoire ont encore suivi, en 1909, le programme du 28 juin 1906. Comme ces dernières années, il y a eu soit des cours avec armes, soit des cours de gymnastique. Dans certains cantons, il y en a eu des deux sortes. Les cours, organisés dans 17 cantons, ont été suivis par 10100 élèves (10268 en 1908).

Le Département militaire fédéral a chargé un officier supérieur de l'inspection des cours préparatoires de chaque division; auparavant, les inspecteurs étaient désignés dans chaque cas. Les rapports des inspecteurs reconnaissent que l'instruction préparatoire atteint en général son but, plus ou moins bien, selon la qualité des cadres, dont le choix est parfois difficile. On relève dans presque tous les rapports le peu d'enthousiasme des jeunes officiers à se consacrer à l'instruction préparatoire.

4. *Cours de jeunes tireurs.*

Les cours de jeunes tireurs se rattachent à l'instruction préparatoire à teneur de l'article 104 de l'organisation militaire. En 1908, il avait déjà été fait des essais isolés d'enseignement du tir aux jeunes gens; en 1909, cette nouvelle branche de l'instruction préparatoire s'est développée d'une façon réjouissante. D'après les rapports parvenus, des cours de jeunes tireurs ont été organisés dans 9 cantons, par 61 sociétés de tir, et suivis par 1141 jeunes gens. Elles ont reçu un subside fédéral de 1-5 francs par élève, suivant le nombre des cartouches employées, au total fr. 3860.

X. Expositions scolaires permanentes.

Le tableau suivant donne un aperçu statistique de la situation financière et de l'activité des six expositions scolaires permanentes :

1909	Zurich fr.	Berne fr.	Lucerne fr.	Fribourg fr.	Lausanne fr.	Neuchâtel fr.
Subside des cantons et des communes . .	12155,40	17900,—	—	4947,—	2423,20	2100,—
Subvention fédérale .	4900,—	7100,—	1000	3000,—	2500,—	3000,—
Recettes	17055,30	25041,60	—	7952,50	4923,20	5100,
Dépenses	17667.20	25935.60	—	8542,90	4923,20	5038,70
Soldes	—611,80	—894,—	—	—590,40	—	+61,30
Valeur d'inventaire .	92500,—	109842,50	7979	93566,—	47100,—	39244,70
Visites	11315,—	?	264	5389,—	749,—	—
Objets prêtés . . .	13988,—	?	29	4452,—	—	—

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur la marche de chacun de ces musées pédagogiques :

Pestalozzianum, Zurich. La démolition de l'aile nord du « Wollenhof », projetée pour le printemps 1909, a été retardée de quelques années, de sorte que le Pestalozzianum pourra conserver pendant quelque temps encore ses anciens locaux. Le 24 mai, l'exposition scolaire a perdu son fondateur et son directeur pendant de nombreuses années, M. le professeur Dr Otto Hunziker. La salle de lecture offre toujours aux visiteurs les dernières nouveautés de la littérature pédagogique. Plusieurs expositions spéciales ont été organisées. L'exposition scolaire de Zurich possède un organe spécial, le « Pestalozzianum », qui paraît tous les mois.

Exposition scolaire permanente de Berne. Elle a organisé une exposition historique des manuels de langues anciennes et modernes et des autres branches d'enseignement, de 1536-1860. Celle-ci a permis de voir combien la Suisse était autrefois tributaire de l'étranger.

Exposition scolaire permanente de Lucerne. Elle s'est développée par plusieurs acquisitions, en partie de grande valeur. Il a été imprimé un catalogue de la bibliothèque, qui a été remis à tous les membres du corps enseignant.

Musée pédagogique de Fribourg. Le second volume du catalogue des collections et de la bibliothèque est sorti de presse au mois de novembre. L'établissement du catalogue des archives et de la section historique du Musée a été commencé. La collection des publications pédagogiques s'est enrichie d'une façon réjouissante.

Musée scolaire de Lausanne. De nombreuses acquisitions ont été faites en vue du développement des collections. L'assemblée générale des délégués des expositions scolaires suisses, réunie à Auvernier le 28 avril 1909, a désigné la direction du Musée scolaire de Lausanne comme Vorort pour les années 1909 et 1910.

Exposition scolaire permanente de Neuchâtel. Des acquisitions très considérables ont été faites. En outre, une subvention de fr. 565,45 a été allouée à la publication de la Feuille scolaire officielle, qui est envoyée à tous les membres du corps enseignant et des commissions scolaires du canton.

XI. Fondation Berset-Müller.

Deux places vacantes ont été occupées par un ancien instituteur et une ancienne institutrice. Le nombre des pensionnaires était de 12, comme en 1908. Les dépenses totales se sont élevées à fr. 15415,89, de 3134,11 fr. inférieures à la somme inscrite au budget.

LA SUBVENTION FÉDÉRALE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE — 1903-1909.

Cantons		Subvention totale	Création de nouvelles classes	Construction et transformation de maisons d'école	Installation de locaux et de préaux de gymnastique; acquisition d'engins	Instruction du corps enseignant; construction de bâtiments pour écoles normales	Augmentation des traitements d'instituteurs et création ou amélioration de pensions de retraite	Acquisition de mobilier et de matériel scolaire	Distribution aux élèves de matériel et de manuels scolaires	Secours en aliments et en vêtements aux élèves pauvres	Education des enfants faibles d'esprit
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Zurich . .	1903	258621.60	—.—	258621.60	—.—	—.	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		10000.—	78000.—	2000.—	—.	168621.60	—.—	—.—	—.—	—.—
	1905		10000.—	77412.—	—.—	—.	161209.60	—.—	—.—	9000.—	1000.—
	1906		20000.—	28000.—	9000.—	—.	192291.60	—.—	—.—	9330.—	—.—
	1907		—.—	12000.—	20000.—	—.	216621.60	—.—	—.—	10000.—	—.—
	1908		15000.—	18000.—	2000.—	—.	213621.60	—.—	—.—	10000.—	—.—
	1909		15000.—	25000.—	2000.—	—.	166621.60	—.—	25000.—	15000.—	10000.—
Berne . . .	1903	353659.80	—.—	99615.51	—.—	33489.29	161810.—	—.—	—.—	28745.—	30000.—
	1904		2240.—	12281.90	1060.—	60000.—	180754.—	11650.—	2550.—	82893.90	230.—
	1905		1690.—	5116.—	497.50	60000.—	189222.35	13931.30	2877.60	80205.05	120.—
	1906	353629.80	360.—	6880.—	797.—	60000.—	191628.35	9633.65	3571.85	80638.95	120.—
	1907	353659.80	2990.—	8651.—	1440.—	60000.—	191179.45	4163.—	4664.—	80387.35	185.—
	1908		2905.—	2185.—	1225.—	60000.—	193064.70	7659.—	5776.—	80595.10	250.—
	1909		1460.—	8615.—	1090.—	60000.—	186813.20	8862.—	4655.—	81864.60	300.—
Lucerne . .	1903	87911.40	—.	55000.—	—.—	9000.—	23911.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		3497.69	27000.—	—.—	11300.—	15401.06	2712.65	—.—	3000.—	25000.—
	1905		1136.40	17000.—	—.—	—	38775.—	3000.—	—.—	3000.—	25000.—
	1906		3000.—	17000.—	—.—	—	39941.40	—.—	—.—	2970.—	25000.—
	1907		3198.40	17000.—	—.—	—	39713.—	—.—	—.—	3000.—	25000.—
	1908		5901.40	20000.—	—.—	—	48910.—	3000.—	—.—	3000.—	7100.—
	1909		11250.—	20000.—	744.—	—	46661.40	—.—	2256.—	3000.—	6000.—
Uri . . .	1903	[1] 15760.—	—.—	3940.—	—.—	—.—	3940.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		470.—	5095.—	—.—	—.—	6405.—	2225.—	619.—	821.—	125.—
	1905		—.—	4934.80	—.—	—.—	7075.—	2656.70	272.30	821.20	—.—
	1906		58.—	4469.20	543.74	—.—	7050.40	1848.76	953.70	836.20	—.—
	1907		758.—	3409.45	1300.—	—.—	6660.40	252.95	2247.45	1031.75	100.—
	1908		1508.—	5110.76	—.—	—.—	6903.60	176.20	1186.43	875.01	—.—
	1909		927.60	5231.70	—.—	—.—	6775.60	213.20	1760.70	851.20	—.—

Schwytz . .	1903	44308.—	2354.—	11310.18	2205.78	3799.10	17613.—	5629.28	558.94	672.72	165.—
	1904	43831.60	1612.—	9966.33	1757.25	3800.—	19486.55	4559.55	1026.79	1493.13	130.—
	1905	44308.—	4029.—	10397.50	1100.—	1800.—	21256.—	2547.10	1589.58	1588.82	—.—
	1906		5859.30	6447.50	66.—	4300.—	22042.20	2247.88	1792.48	1552.64	—.—
	1907		9020.50	5735.85	44.50	1800.—	35558.50	1193.40	1280.83	1674.42	—.—
	1908		7424.35	3846.75	—.—	4300.—	24432.10	1305.85	1437.54	1561.41	—.—
	1909		5425.84	5957.65	—.—	4300.—	25480.50	388.83	946.30	1808.88	—.—
Unterwald-le-Haut. .	1903	12208.—	—.—	3224.36	—.—	—.—	6810.—	1441.88	—.—	731.76	—.—
	1904		200.—	2862.—	1200.—	944.—	5246.40	1695.60	—.—	—.—	60.—
	1905		287.40	1462.—	826.25	1210.40	6814.80	1023.15	—.—	274.—	310.—
	1906		485.—	1187.—	500.—	950.—	8156.20	110.40	260.40	459.—	100.—
	1907		285.—	2216.—	—.—	650.—	7986.20	210.40	560.40	200.—	100.—
	1908		—.—	2501.—	—.—	850.—	8189.20	207.40	360.40	—.—	100.—
	1909		—.—	3202.40	—.—	500.—	7268.80	236.40	700.40	200.—	100.—
Unterwald-le-Bas . .	1903	10456.—	724.—	5105.30	2032.15	—.—	1000.—	1025.75	85.50	483.30	—.—
	1904		1756.90	5642.15	11.60	—.—	1150.—	856.75	50.—	988.60	—.—
	1905		1380.—	5714.50	—.—	—.—	1740.—	783.50	—.—	838.—	—.—
	1906		2940.50	3825.80	130.—	—.—	2501.—	543.70	67.—	448.—	—.—
	1907		2291.50	3784.50	31.50	—.—	3251.—	704.—	227.50	116.—	—.—
	1908		1946.50	4931.—	—.—	—.—	3082.—	98.60	85.50	312.40	—.—
	1909		3036.50	3275.—	153.—	—.—	3440.—	205.—	259.50	87.—	—.—
Glaris . .	1903	19409.40	—.—	4197.20	6000.—	—.—	3100.—	2800.—	2312.20	—.—	1000.—
	1904		—.—	—.—	416.—	—.—	11200.—	2095.20	5704.20	—.—	—.—
	1905		—.—	—.—	—.—	—.—	16050.—	—.—	3359.40	—.—	—.—
	1906		—.—	—.—	—.—	—.—	16018.—	—.—	3391.40	—.—	—.—
	1907		—.—	—.—	—.—	—.—	15140.—	—.—	4269.40	—.—	—.—
	1998		—.—	—.—	—.—	—.—	15415.—	—.—	3994.40	—.—	—.—
	1909		—.—	—.—	—.—	—.—	16140.—	—.—	3269.40	—.—	—.—
Zoug . . .	1903	15055.80	—.—	480.—	—.—	—.—	14133.40	360.80	—.—	81.60	—.—
	1904		—.—	5132.05	1208.60	—.—	3070.30	1242.30	2110.65	1887.—	404.90
	1905		—.—	579.85	1553.73	—.—	6290.—	1164.71	1728.96	2953.55	785.—
	1906		350.—	922.08	1865.60	40.—	5762.50	844.96	1854.26	2722.14	694.26
	1907		200.—	1613.65	—.—	—.—	6177.90	2411.58	1150.20	2584.73	914.74
	1908		—.—	2451.23	159.48	—.—	5702.90	2805.57	358.69	895.43	2682.50
	1909		—.—	2963.09	—.—	—.—	6287.42	3443.96	—.—	1016.14	1345.19

Cantons		Subvention totale	Création de nouvelles classes	Construction et transformation de maisons d'école	Installation de locaux et de préaux de gymnastique; acquisition d'engins	Instruction du corps enseignant; construction de bâtiments pour écoles normales	Augmentation des traitements d'instituteurs et création ou amélioration de pensions de retraite	Acquisition de mobilier et de matériel scolaire	Distribution aux élèves de matériel et de manuels scolaires	Secours en aliments et en vêtements aux élèves pauvres	Education des enfants faibles d'esprit
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Fribourg	1903	76770.60	—.—	37590.—	—.—	4000.—	31680.60	3500.—	—.—	—.—	—.—
	1904		—.—	37053.25	—.—	2882.—	33371.35	1894.—	70.—	—.—	1500.—
	1905		—.—	38703.90	—.—	2600.—	31685.25	1090.80	653.55	—.—	2037.10
	1906		—.—	66384.15	—.—	2350.—	4300.—	274.—	862.45	—.—	2600.—
	1907		—.—	50955.—	1667.95	9777.13	7983.52	1349.05	93.50	1344.45	2600.—
	1908		—.—	57223.60	—.—	6559.50	7500.—	2201.20	493.30	100.—	2693.—
	1909		—.—	44992.41	—.—	17748.69	10515.50	400.—	514.—	100.—	2500.—
Soleure	1903	60457.20	—.—	—.—	—.—	—.—	60457.20	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		2663.85	3893.70	2608.25	—.—	28119.65	10879.85	—.—	12034.80	257.10
	1905		5239.15	1583.80	2696.80	—.—	29605.55	9497.95	—.—	11756.65	77.30
	1906		2655.35	1917.60	2171.85	—.—	33165.30	8513.40	—.—	11845.70	188.—
	1907		2563.20	2155.50	1136.05	—.—	34561.60	7446.95	—.—	12322.60	271.30
	1908		2358.—	2000.10	1129.75	—.—	34739.50	7078.65	—.—	12732.60	418.60
	1909		2211.—	3173.60	1215.40	—.—	29556.20	11263.20	—.—	12513.80	524.—
Bâle-Ville	1903	67336.20	—.—	67336.20	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		—.—	348.20	—.—	1800.—	45120.—	—.—	—.—	17068.—	3000.—
	1905		—.—	—.—	—.—	1800.—	39700.20	—.—	—.—	22836.—	3000.—
	1906		—.—	—.—	—.—	2000.—	39900.—	—.—	—.—	25436.20	.—
	1907		—.—	—.—	—.—	2500.—	32186.—	—.—	—.—	32650.20	—.—
	1908		—.—	—.—	—.—	2500.—	27500.—	—.—	—.—	37336.20	—.—
	1909		—.—	—.—	—.—	2500.—	27500.—	—.—	—.—	37336.20	—.—
Bâle-Camp.	1903	41098.20	—.—	—.—	—.—	—.—	41098.20	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		8275.—	2000.—	—.—	—.—	24655.70	—.—	—.—	6167.50	—.—
	1905		2150.—	7200.—	—.—	—.—	25583.50	—.—	—.—	6164.70	—.—
	1906		4800.—	5000.—	—.—	—.—	25150.20	—.—	—.—	6148.—	—.—
	1907		9750.—	—.—	—.—	—.—	25454.—	—.—	—.—	5894.20	—.—
	1908		9500.—	—.—	—.—	—.—	26018.50	—.—	—.—	6152.—	—.—
	1909	41109.—	8400.—	—.—	—.—	—.—	26549.—	—.—	—.—	6160.—	—.—

Schaffhouse	1903	[2] 24908.40	—.—	15000.—	—.—	—.—	4000.—	—.—	—.—	4000.—	—.—
	1904		—.—	5000.—	—.—	—.—	19908.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1905		—.—	—.—	—.—	400.—	24105.60	—.—	—.—	—.—	402.80
	1906		—.—	500.—	—.—	1433.30	15975.10	—.—	—.—	—.—	7000.—
	1907		—.—	—.—	—.—	599.95	19308.45	—.—	—.—	—.—	—.—
	1908		—.—	—.—	—.—	1908.40	23000.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1909		—.—	—.—	—.—	1908.40	18000.—	—.—	—.—	—.—	5000.—
Appenzell-Rh. ext.	1903	33168.60	—.—	4000.—	—.—	—.—	11168.60	16000.—	—.—	—.—	2000.—
	1904		—.—	14902.—	938.—	—.—	9505.60	2109.—	3049.—	300.—	2365.—
	1905		—.—	15202.—	498.—	1837.50	5958.60	3883.50	2941.—	607.—	2436.—
	1906		1000.—	13000.—	506.—	3150.—	5587.80	2819.80	3692.—	869.—	2544.—
	1907		2000.—	8909.—	2335.—	—.—	5492.10	5947.50	4114.—	1419.—	2952.—
	1908		2875.—	5902.—	1045.—	—.—	6550.—	7127.60	4229.—	1581.—	3859.—
	1909		5000.—	13604.—	357.—	—.—	7867.25	398.35	—.—	1923.—	4019.—
Appenzell-Rh. int.	1903	10799.20	1500.—	—.—	—.—	—.—	5600.—	49.20	2000.—	—.—	2000.—
	1904	10718.63	—.—	1150.—	—.—	—.—	5600.—	49.20	1919.43	—.—	2000.—
	4905	10799.20	900.—	1599.20	1000.—	—.—	6300.—	200.	800.—	—.—	—.—
	1906		650.—	—.—	25.—	300.—	5400.—	1100.—	—.—	— —	3324.20
	1907		600.—	—.—	—.	300.—	5650.—	—.—	1300.—	—.—	2949.20
	1908		400.—	—.—	—.	300.—	6003.20	—.—	1496.—	—.—	2600.—
	1909	10200.—	400.—	—.—	—.	—.—	5700.—	—.—	1500.—	—.—	2600.—
Saint-Gall	1903	150171.—	—.—	48081.40	—.—	—.—	101889.60	200.—	—.—	—.—	—.—
	1904	150069.—	6200.—	73390.—	—.—	10512.—	30034.—	7598.—	3900.—	3906.75	14528.25
	1905	150171.—	4050.—	78998.25	—.—	10512.—	45051.—	—.—	4176.—	—.—	7383.75
	1906		8309.25	54492.50	1375.—	10512.—	52061.50	1695.—	3000.—	4910.—	13815.75
	1907		8556.—	51150.—	698.—	10512.—	53579.50	4196.50	3000.—	5177.—	13302.—
	1908		8000.—	49366.—	784.50	10512.—	54618.—	2409.50	6346.—	9012.—	9123.—
	1909		4000.—	49400.—	2210.—	10512.—	55531.25	950.—	6212.75	13772.10	7582.90
Grisons	1903	83616.—	—.—	52750.08	642.74	—.—	—.—	8193.06	13188.—	8842.12	—.—
	1904		—.—	11051.—	200.—	150.—	52886.90	13605.30	568.—	5154.80	—.—
	1905		—.—	11421.60	387.20	1438.25	53422.75	3609.20	8207.—	5130.—	—.—
	1906		—.—	9400.—	2800.—	1367.15	53333.85	3615.—	8100.—	5000.—	—.—
	1907		—.—	10201.—	1799.—	—.—	55356.75	7770.—	3489.25	5000.—	—.—
	1908		—.—	9648.—	2072.—	—.—	55319.35	2820.—	8756.65	5000.—	—.—
	1909		—.—	8470.—	3160.—	—.—	54515.55	2570.45	9900.—	5000.—	—.—

[1] Fr. 7880 sans détermination de but. — [2] Fr. 1908.40 sans détermination de but.

Cantons		Subvention totale	Création de nouvelles classes	Construction et transformation de maisons d'école	Installation de locaux et de préaux de gymnastique; acquisition d'engins	Instruction du corps enseignant; construction de bâtiments pour écoles normales	Augmentation des traitements d'instituteurs et création ou amélioration de pensions de retraite	Acquisition de mobilier et de matériel scolaire	Distribution aux élèves de matériel et de manuels scolaires	Secours en aliments et en vêtements aux élèves pauvres	Education des enfants faibles d'esprit
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Argovie	1903	123898.80	—.—	45000.—	15000.—	—.—	30000.—	17000.—	1000.—	3398.80	3500.—
	1904		275.—	53623.—	5586.—	8550.—	17697.—	14049.30	14571.—	4362.30	5185.20
	1905		—.—	50230.55	7941.—	700.—	25965.—	13294.30	16293.40	5995.55	3479.—
	1906		87.50	52481.10	6816.70	1202.50	26907.50	12197.50	14835.—	5957.50	3413.50
	1907		—.—	41719.70	17035.35	1028.—	27135.—	10256.80	17782.05	5525.60	3416.30
	1908		—.—	46577.60	14370.40	—.—	34319.—	8452.30	11820.50	4889.50	3469.50
	1909		—.—	48186.40	14880.20	100.—	27754.—	7312.80	16522.20	5513.50	3629.70
Thurgovie	1903	67932.60	—.—	67932.60	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		—.—	18900.—	—.—	4000.—	28200.—	15499.50	1333.10	—.—	—.—
	1905		800.—	29200.—	—.—	—.—	19830.—	—.—	18102.60	—.—	—.—
	1906		1900.—	27200.—	—.—	—.—	18930.—	—.—	16534.30	3329.30	39.—
	1907		700.—	22468.10	—.—	—.—	22964.50	15977.70	5578.80	100.—	143.50
	1908		900.—	25002.60	—.—	—.—	23340.65	—.—	18523.85	100.—	65.50
	1909		—.—	25500.—	—.—	—.—	21700.—	—.—	20425.85	200.—	106.75
Tessin	1903	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1905		—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1906		—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1907		—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1908		—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1909		—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
Vaud	1903	168827.40	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		—.—	—.—	—.—	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1905		—.—	—.—	—.—	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1906		—.—	—.—	—.—	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1907		—.—	—.—	—.—	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1906		—.—	—.—	—.—	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1909		—.—	—.—	—.—	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—

Valais	1903	91550.40	—.—	20000.—	10000.—	4000.—	27000.—	30000.—	550.40	—.—	—.—
	1904		—.—	36648.35	1380.35	3000.—	25452.50	25069.20	—.—	—.—	—.—
	1905		—.—	26745.48	—.—	3000.—	34181.40	21291.62	6331.90	—.—	—.—
	1906		1585.65	32267.61	2370.37	1191.91	34576.40	14395.76	3332.56	1741.14	89.—
	1907		2550.70	27777.06	1308.10	3000.—	36368.30	12820.50	5138.04	2512.70	75.—
	1908		2547.65	22911.20	3283.40	3000.—	43360.40	9558.25	3930.—	2859.50	100.—
	1909		1510.—	31877.70	1801.75	3000.—	40197.40	7637.60	2590.80	2736.15	199.—
Neuchâtel	1903	75767.40	—.—	—.—	—.—	—.—	72235.40	12820.50	—.—	3532.—	—.—
	1904		—.—	33567.40	—.—	1200.—	35000.—	—.—	—.—	—.—	6000.—
	1905		—.—	14360.75	—.—	8390.—	43466.65	—.—	—.—	9550.—	—.—
	1906		—.—	54376.40	—.—	13297.—	—.—	—.—	—.—	8094.—	—.—
	1907		—.—	53180.60	—.—	12374.80	—.—	—.—	—.—	10212.—	—.—
	1908		—.—	50767.40	—.—	14000.—	—.—	—.—	—.—	10000.—	1000.—
	1909		—.—	—.—	—.—	2000.—	47767.40	12000.—	—.—	12000.—	2000.—
Genève	1903	79565.40	—.—	79565.40	—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		—.—	73780.40	3495.—	290.—	—.—	—.—	—.—	2000.—	—.—
	1905		12450.—	63165.40	740.—	210.—	—.—	—.—	—.—	3000.—	—.—
	1906		59616.35	13800.—	—.—	4949.05	—.—	—.—	—.—	2000.—	—.—
	1907		49103.—	21525.—	700.—	3237.40	—.—	—.—	—.—	5000.—	—.—
	1908		17564.15	44596.80	1009.45	2395.—	5541.35	1658.65	1800.—	5000.—	—.—
	1909		5808.45	41226.40	—	2896.90	12527.20	5083.85	5500.-	5000.—	1522.60
TOTAL	1903	[1]2084167.80	4578.—	1047577.23	35880.67	54288.39	727408.—	88150.77	28695.04	47136.30	40665.—
	1904	2083508.83	37190.44	511286.73	21855.05	108428.—	1046623.81	117790.40	37471.17	142077.78	60785.45
	1905	2084167.80	44111.95	461032.58	17240.48	93898.15	1153026.05	77773.83	67333.29	163720.52	46030.95
	1906	2084167.80	113656.90	398750.94	28967.26	107042.91	1080417.10	59839.81	62247.40	174287.77	58927.71
	1907	2084167.80	45463.30	345451.41	49495.45	105779.28	1116065.57	74700.33	54895.42	186201.80	57012.04
	1908	2084740.10	78830.05	373021.04	27078.98	106324.90	1146868.85	56558.77	70594.26	192001.95	33461.10
	2909	2083579.40	64429.39	340675.35	27611.35	127165.99	1107207.07	60965.64	102012.90	206082.57	47429.14

[1] Fr. 9788.40 sans détermination de but.

XII. Application de l'article 27 de la Constitution et de la loi fédérale du 25 juin 1903, promulguée en exécution de cet article, concernant la subvention de l'école primaire.

La subvention fédérale a été versée à tous les cantons sans aucune réduction, soit intégralement telle qu'elle est fixée par la loi. L'emploi de la subvention par les cantons n'a donné lieu à aucune observation. Voir tous les détails dans le tableau précédent.

XIII. Divers.

Les sociétés et entreprises suivantes ont été au bénéfice d'une subvention fédérale :

La Société suisse d'hygiène scolaire a publié, au printemps, en un volume de 832 pages, son rapport sur le premier cours d'information des œuvres destinées à la protection de l'enfance. La 10e assemblée annuelle a eu lieu à Soleure, les 19 et 20 juin.

La Conférence suisse pour l'éducation des enfants idiots a tenu sa VIIme assemblée ordinaire à Altorf, les 5 et 6 juillet. Comme d'habitude, il a été publié un rapport détaillé sur cette réunion. Un subside fédéral extraordinaire lui a été alloué pour la publication de « l'histoire des œuvres suisses de protection des enfants arriérés et faibles d'esprit », qui a pour auteur le pasteur Altherr à Eichberg (St-Gall).

La dernière quote-part du subside accordé au *Dictionnaire géographique de la Suisse* (Neuchâtel, Attinger frères) a été employée pour l'élaboration d'une série de cartes spéciales destinées à illustrer l'ouvrage.

Manuel de géographie de la Suisse. L'auteur de ce manuel, M. le Dr G. Früh, professeur de géographie à l'Ecole polytechnique fédérale, s'est mis à l'ouvrage et a commencé les travaux préliminaires. Le manuel sera publié par les soins de la Société géographique et commerciale de la Suisse allemande, à Saint-Gall. Une subvention fédérale lui est assurée.

La carte murale de la Suisse continue à être très demandée. L'*Atlas scolaire suisse* pour les écoles secondaires supérieures était prêt à paraître.

La Commission des ouvrages pour la jeunesse, instituée par la *Société suisse des instituteurs,* a publié, à Pâques 1909, son 32e fasci-

cule des « Instructions aux parents, instituteurs et comités de bibliothèques », concernant les ouvrages à recommander à la jeunesse. Elle a fait paraître, au commencement du mois de novembre, un nouveau récit destiné à la jeunesse et enfin, pour Noël, en 30000 exemplaires, un catalogue d'ouvrages pour la jeunesse. Ce dernier a également été publié dans le Journal des instituteurs suisses et dans d'autres journaux.

La *Commission des ouvrages pour la jeunesse de la Société pédagogique de la Suisse romande* est revenue de sa décision, de ne publier son « Bulletin » qu'au mois de mars et a repris la manière de procéder employée précédemment. Elle a par conséquent publié pour Pâques 1909 le septième et pour Noël de la même année, le huitième fascicule des comptes rendus bibliographiques, destinés aux parents, aux instituteurs et aux bibliothèques populaires.

Le subside de la *Société fédérale des maîtres de gymnastique* a été porté à 5000 fr., ce qui lui a permis d'organiser simultanément deux cours de maîtres de gymnastique pour jeunes filles, d'une durée de 15 jours : l'un, à Bâle, pour le degré supérieur et l'autre, à Lucerne, pour le degré inférieur. Ils ont été suivis, le premier par 28 maîtres et 9 maîtressss, le second par 23 maîtres et autant de maîtresses. Chacun des participants a reçu une modeste indemnité. L'organe de la société, les *Feuilles mensuelles de gymnastique scolaire*, continue à paraître comme supplément du Journal des instituteurs suisses.

Du crédit de 10 000 fr. prévu comme subvention de la *musique*, 7000 fr. ont été accordés à l'Association des musiciens suisses. La Société suisse des maîtres de chant et de musique et la Société suisse des instituteurs ont obtenu chacune une subvention de 1500 francs pour l'organisation d'un cours de perfectionnement pour maîtres de chant. Le cours de la première de ces deux sociétés a eu lieu à Olten et a duré huit semaines (seulement un jour par semaine) ; il était suivi par 31 participants. Le cours organisé par la Société suisse des instituteurs a eu lieu à Bâle, du 11 au 23 octobre et a réuni 100 participants.

XIV. Conférence des chefs de départements cantonaux de l'instruction publique.

En 1909, la conférence s'est réunie deux fois, sous la présidence du Dr Grieshaber, conseiller national (Schaffhouse était canton directeur) : le 24 février à Aarau et le 30 septembre à Schaffhouse. Elle a liquidé les affaires courantes (rapports, comptes, crédit de

la chancellerie, nomination du bureau) et s'est occupée des objets suivants : *1.* Achat du domaine de Neuhof, à Birr ; *2.* enquête concernant l'hygiène du corps enseignant de tous les degrés ; *3.* décoration murale dans les écoles ; *4.* élaboration de cartes murales climatériques ; *5.* tableaux intuitifs pour l'enseignement de la géographie suisse ; *6.* emploi de la subvention fédérale de l'école primaire : *a*) secours à l'enfance abandonnée et malheureuse, *b*) écoles de montagne ; *7.* conférence internationale, en Hongrie, de l'enseiment secondaire supérieur ; *8.* atlas historique et topographique du Dr Bircher, à Aarau ; *9.* demandes de subventions de maisons d'édition : *a*) Stump et Willenegger, Zurich : « La question de l'alcool », *b*) Attinger à Neuchâtel : « La Suisse » avec atlas ; *10.* formation de maîtres des écoles de métiers ; *11.* ordonnance sur l'instruction militaire préparatoire et l'enseignement de la gymnastique ; *12.* établissement d'une statistique scolaire suisse ; *13.* atlas scolaire suisse ; *14.* la situation créée à l'école par la nouvelle organisation militaire, particulièrement le règlement sur l'examen pédagogique des recrues ; *15.* subvention de la commission internationale pour l'enseignement des mathématiques ; *16.* société centrale en faveur des aveugles ; *17.* édition française de l'Annuaire de l'instruction publique en Suisse.

Fribourg a été désigné comme canton directeur pour l'année 1910. Le bureau de la conférence a été composé de M. Python, député au Conseil des Etats, à Fribourg, comme président ; M. G. Bay, conseiller d'Etat, à Liestal, comme premier et M. E. Schropp, conseiller d'Etat, à Glaris, comme deuxième adjoint et du secrétaire permanent, M. le Dr Huber, chancelier d'Etat du canton de Zurich.